



Informations de rentrée 2025-2026

Rentrée le lundi 1 septembre

Toute l'équipe pédagogique se joint à moi pour souhaiter à tous les élèves une excellente année scolaire.

Répartitions

L'école sera dotée de 3 **classes**, les élèves sont répartis comme suit :

Enseignantes	Niveaux	Effectifs
Mme Poulailleau Audrey	4 PS – 7 MS – 9 GS (accompagnés de Jennifer Goursaud et de Betty Guérin-Marteau)	20 élèves
Mme Logeais Emmanuelle, directrice	7 CP – 7 CE1 (accompagnés de Betty Guérin-Marteau)	14 élèves
Mme Deslandes Nathalie	12 CE2 – 5 CM1 – 2 CM2	19 élèves

Calendrier scolaire

Vacances :	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Été
Jour de départ (après la classe)	Vendredi 17 octobre.	Vendredi 19 décembre.	Vendredi 13 février.	Vendredi 10 avril.	Vendredi 3 juillet.
Jour de rentrée	Lundi 3 novembre.	Lundi 5 janvier.	Lundi 2 mars.	Lundi 27 avril.	

Jours fériés et pont (pas d'école) : mardi 11 novembre ; lundi 6 avril ; vendredi 1er mai ; vendredi 8 mai ; jeudi 14 et vendredi 15 mai ; lundi 25 mai.

Horaires de l'école

Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi. Classe matin : 9h – 12h ; Classe après-midi : 13h30 - 16h30

L'arrivée à l'école :

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début de la classe, soit de **8h50 à 9h** et de **13h20 à 13h30**. Le respect de ces horaires est primordial pour assurer une bonne mise en route de la classe et une bonne entrée dans les apprentissages pour les élèves.

Le matin, les élèves de la classe maternelle sont accueillis dans la classe par l'enseignante et l'ATSEM, accompagnés par leur parent ou par la personne en charge du car. Les élèves des classes d'élémentaire (CP à CM2) rejoignent seuls leur classe respective, sous surveillance de l'une des enseignantes.

L'après-midi, les élèves externes de maternelle qui font la sieste à l'école sont accueillis à 13h par l'ATSEM. Tous les autres élèves sont accueillis par une enseignante à partir de 13h20, dans la cour de récréation.

Le départ de l'école :

Les élèves de maternelle sortent par la porte du hall, sous l'encadrement de l'enseignante.

Pour tous les autres élèves, la sortie est encadrée par les enseignantes, à la porte de la salle de motricité.

À 12h, tous les élèves externes sortent par la porte du hall.

Cantine

La gestion de la cantine s'effectue avec des **tickets**. Les familles doivent se rendre en Mairie aux horaires d'ouverture afin d'acheter des tickets de cantine. Les tickets doivent ensuite être transmis aux enseignants via le cahier de liaison, dans l'enveloppe scotchée à la fin du cahier de liaison, **le lundi seulement, et ce pour toute la semaine**, avec les tickets manquants des semaines précédentes s'il y en a. Aucun ticket ne sera récupéré par les enseignants les autres jours.

Doivent figurer sur chaque ticket : nom-prénom de l'enfant + date du repas.

Règlement intérieur de la cantine : il est demandé aux élèves de respecter des règles de base de respect et de bonne conduite lors du temps du repas. En cas de manquement aux règles établies (qui seront présentées aux élèves en début d'année et aux parents lors de la réunion de début d'année), les élèves reçoivent un avertissement (les parents sont informés par un billet dans le cahier de liaison). Au bout de 3 avertissements reçus, l'élève est convoqué avec ses parents à la Mairie. Si un 4ème avertissement est donné après la rencontre avec M. le Maire, une exclusion de la cantine d'une semaine sera alors envisagée.

Absences

La fréquentation régulière de l'école est une obligation légale, et ce à partir de 3 ans.

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent obligatoirement prévenir de toute absence de leur(s) enfant(s) le jour même par téléphone au 02.51.00.21.74 avant l'heure d'entrée en classe, entre 7h45 et 8h50, ou par mail à l'adresse suivante : ce.0850381c@ac-nantes.fr.

Les élèves ne peuvent quitter seuls la classe en dehors des heures normales de sortie. Un élève peut être autorisé à quitter l'établissement s'il est accompagné d'une personne adulte. Le responsable de l'enfant doit décharger l'école de toute responsabilité par écrit auprès de l'enseignant.

Sécurité des enfants et responsabilité : les documents seront placés dans les cahiers de liaison le jour de la rentrée. Vous devrez compléter :

- une **fiche de renseignements** : pensez à noter toutes les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant. Cette fiche peut être pré-remplie à partir des informations que vous avez communiquées l'an passé. En cas d'erreur, merci de faire les corrections nécessaires au **stylo rouge. Une par enfant.**
- une **fiche d'urgence. Une par enfant.**
- **l'autorisation de publication** (photos utilisées pour : Ouest France, journal de la commune, journal de l'école, e-primo seulement). **Une par famille.**

Vous devez souscrire à une assurance scolaire et fournir à l'école :

- une **attestation certifiant que votre enfant est couvert à la fois en responsabilité civile et en individuelle accident** pour toute la durée de l'année scolaire. **Une par enfant.**

Toutes les familles d'enfants inscrits à l'école Maro Vidua se doivent de respecter scrupuleusement l'intégralité du **règlement intérieur**. Celui-ci est joint à ce même mail "***Informations école***". Merci de le lire attentivement et de signer le coupon qui sera collé dans le cahier de liaison de votre enfant attestant que vous en avez pris connaissance.

Des modifications seront apportées à ce règlement intérieur lors du 1er conseil d'école, notamment concernant la prise de médicaments à l'école. En effet, le personnel de l'école est maintenant autorisé à donner des médicaments. (voir ci-dessous)

Santé et bien-être des enfants

Extrait du règlement type départemental des écoles : "Exceptionnellement, l'enfant peut avoir besoin d'une prise médicamenteuse sur le temps scolaire pour une pathologie ne nécessitant pas un PAI. Dans ce cas, les parents doivent fournir :

- un courrier autorisant l'enseignant à donner le médicament ;
- la prescription médicale.

Cette possibilité ne concerne pas les traitements des infections courantes (angine, bronchite, gastro-entérite, otite...) qui peuvent être pris à domicile avant ou après l'école."

Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (asthme, diabète, allergie grave, autres pathologies...), vous devez contacter la directrice afin d'établir un **Projet d'Accueil Individualisé**.

Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée à la directrice. Il en est de même si vous constatez la présence de poux sur la tête de votre enfant.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques ou des activités parfois salissantes (peinture, collage...), il est important que vous les habilliez de façon pratique. N'oubliez pas de marquer leurs affaires pour que l'on puisse les retrouver facilement en cas de perte. Tous les vêtements trouvés sont mis à disposition dans le hall d'entrée.

Informations et communication

Le cahier de liaison est un moyen de communication entre la famille de l'enfant et l'enseignant. Vous y trouverez des informations concernant le fonctionnement de l'école et de la classe. Ce cahier servira aussi pour toute correspondance entre les parents et l'enseignant. Ce cahier doit toujours se trouver dans le cartable de votre enfant. **Merci de le consulter chaque soir et de signer tous les documents ou mots dès que vous les aurez lus, et ce même si la mention « signature des parents » n'apparaît pas.** Pensez à vérifier la pochette en fin de cahier régulièrement.

Afin de limiter la distribution de papiers, nous communiquerons désormais majoritairement par e-primo. Un mail d'explication sera transmis durant le mois de septembre, une fois la mise à jour de la plateforme effectuée.

En début d'année scolaire, une réunion d'informations générales et une réunion de rentrée dans chaque classe seront organisées. Il vous est vivement conseillé d'y assister. Vous pouvez aussi rencontrer les enseignants ou la directrice tout au long de l'année en prenant rendez-vous. **N'hésitez pas : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !**

Anniversaires

Comme l'an dernier, nous fêterons les anniversaires des enfants à l'école. Le jour de l'anniversaire de votre enfant, vous pouvez apporter des bonbons (emballés) qui seront placés dans les cartables des camarades en fin de journée (pas plus de 3 par enfant).

Un vendredi par mois, les enfants nés pendant le mois prépareront des gâteaux, que tout le monde dégustera en fin de journée après avoir chanté "Joyeux anniversaire". Les enfants nés en août cuisineront avec les enfants nés en septembre, les enfants nés en juillet cuisineront avec les enfants nés en juin.

Ces goûters ont un coût (environ 400 euros sur l'année), les aliments nécessaires à la cuisine sont achetés avec l'argent de la coopérative scolaire.

Coopérative scolaire (participation facultative, permettant le financement d'activités et de matériel pour les enfants)

Pour cette année, le montant de la cotisation de la coopérative s'élève à **15€ par élève, dans la limite de 30€ par famille***. Merci d'effectuer ce règlement en espèces dans une enveloppe fermée ou par chèque à l'ordre de la Coopérative scolaire (**1 chèque par famille**). Il est également possible de régler en plusieurs fois.

* Ce montant intègre environ 5 euros pour les achats d'aliments pour les anniversaires.

E-primo

À la demande des enseignantes, la Mairie a souscrit à un abonnement à la plateforme E-primo pour l'école. Vous serez invités à vous créer un compte en début d'année pour les familles qui ne l'auraient pas encore fait (les documents seront transmis dans les cahiers de liaison). Cela vous permettra d'accéder au blog de l'école ainsi qu'aux blogs de classe qui seront complétés au fur et à mesure de l'année. Vous pourrez ainsi y trouver des articles écrits par les élèves ou les enseignantes, des photos, des vidéos, des enregistrements. Ces contenus ne seront accessibles qu'aux familles.

La communication entre les enseignantes et leur classe se fera désormais par e-primo, afin de ne pas surcharger la boîte de réception de l'école, qui servira maintenant uniquement à la direction.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mme Logeais,
directrice de l'école Maro Vidua